

Dernière Heure

LES MINISTRES SIFFLÉS

A BORDEAUX

Bordeaux, 11 mai. — M. Ribot et ses deux coprésidents n'ont pas été bien accueillis par la population de Bordeaux. Malgré la présence de nombreux policiers, les ministres ont été sifflés et conspués vigoureusement à leur sortie du lieu du banquet.

Dans la soirée, des placards représentant trois ans de chapeaux haut de forme et portant au cou d'immenses portefeuilles, ont été promenés par les rues.

Une vingtaine d'arrestations ont été opérées.

LETTRE DE BELGIQUE

L'abbé Daens à Rome

Bruxelles, 11 mai. — Le chef des démocrates chrétiens restés indépendants jusqu'à présent du moins et qui ne font pas les yeux doux aux associations conservatrices, a été appelé chez Léon XIII.

Le départ de l'abbé Daens a dû avoir lieu aujourd'hui.

Il a, à cet effet, envoyé à la Chambre une demande de congé de quinze jours. Ce voyage soulève des polémiques animées dans les rangs catholiques. Les conservateurs prétendent que l'abbé Daens n'a pas été nommé pour recevoir sur les ongles comme on dit vulgairement, et que le pape lui intimera l'ordre d'avoir à cesser sa propagande démocratique.

Les démocrates catholiques disent au contraire que leur chef sera encouragé à persévérer dans la voie qu'il a suivie jusqu'à ce jour.

Comme vous le voyez, chacun y va de ses petites suppositions et prend naturellement ses désirs pour la réalité.

Un des journaux les plus autorisés du parti réactionnaire, le Bien public organe de l'évêque de Gand, déclare tenir de source certaine que le pauvre Daens sera banni par le chef de l'Église.

Il est bon de rappeler, à ce sujet, que l'évêque de Gand avait, pendant la période électorale, envoyé à l'abbé Daens une lettre de blâme rédigée en termes d'une extrême virulence.

Ce qui est certain, c'est que le brave homme (pas l'évêque, l'abbé) a porté une rude atteinte au prestige de l'autorité, ce qui vous ouvrira tôt ou tard les portes des Flandres.

Des conservateurs me racontaient cela à Alost le jour où l'abbé Daens fut élu. Ils avaient des larmes dans la voix. On ne respecte plus même les propriétés, disaient-ils ! Attendez donc que le voyage à Rome soit terminé. J'ose cependant vous prédire que sans blamer formellement et publiquement l'abbé Daens (Péccé est trop roublard pour cela). Le pape lui conseillera de mettre dans son vin le plus d'eau possible. Les ouvriers catholiques seront une fois de plus les dindons de la farce.

A la Chambre

M. Beernaert a terminé son remarquable discours.

Quelques seigneurs sans importance ont défendu la loi de famine. Soume tout, rien qui vaille la peine d'être cité.

Il faut que nos honorables donnent un fameux coup de collier s'ils veulent clore la session parlementaire le 14 août comme ils en ont l'intention.

La discussion des droits protecteurs prendra de nombreuses séances. L'annexion du Congo donnera lieu à plusieurs semaines de discussion et, à l'encore à l'ordre du jour une foule d'autres objets.

C'est une excellente occasion pour nos honorables de reprendre la proposition faite par Anselmi il y a quelques semaines et tendant à la suppression des vacances parlementaires.

J'ose parier qu'ils n'en feront rien. Georges GOTEMANS.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

L'élection de la 4^e circonscription

La profession de foi de M. Bonduel

M. Florent Bonduel vient d'adresser sa profession de foi aux électeurs de la 4^e circonscription de Lille.

Pour permettre aux républicains de juger en toute connaissance de cause, le programme du candidat opportuniste, nous tenons à le reproduire in-extenso, tel qu'il vient d'être publié par le Progrès :

Mes chers concitoyens, Appelé par l'unanimité des suffrages du Congrès républicain à l'honneur de porter le drapeau de la République, je n'ai pas cru

peuvent me dérober au devoir qui m'était imposé.

Après la première heure, vous n'avez toujours vu à vos côtés dans les réunions soutenues pour la défense de la démocratie et des libertés publiques.

La République est aujourd'hui établie sur de bonnes bases industrielles, agricoles, commerciales et sociales. Elle est le fruit de nos efforts et de nos sacrifices.

Au point de vue agricole, je poursuivrai énergiquement, comme l'a toujours fait l'honorable M. des Rotours, les légitimes revendications de nos cultivateurs, aujourd'hui si éprouvés, et notamment une meilleure répartition de l'impôt foncier et la suppression de l'impôt des boissons.

Au point de vue industriel, mon concours est assuré à toutes les mesures qui seront de nature à protéger et à favoriser le travail national.

En contact constant avec la classe ouvrière, des rangs de laquelle je suis sorti, j'ai pu apprécier depuis de longues années combien il est difficile de faire passer les lois de la République à travers les obstacles que les lois actuellement soumises au Parlement.

Le premier rang sur la liste des accidents de travail et le projet de création d'une caisse de retraite pour les vieux travailleurs, si vous me faites l'honneur de m'écrire, je m'emploierai activement à faire aboutir ces réformes si impatiemment attendues.

Je suis sûr que mes concitoyens, les idées avec lesquelles je me présente à vos suffrages.

Vive la République !

Cette vague profession de foi aurait pu être signée tout aussi bien par M. Jules Dausette, que par M. Florent Bonduel. Celui-ci, pour ne pas donner l'impression de garder bien de dire un mot de la question électorale, l'espère sans doute s'attirer, par ce moyen, un certain nombre de voix conservatrices. Ses secrètes espérances seront certainement déçues et M. Bonduel ne réussira qu'à prouver publiquement qu'il n'est pas un candidat du Progrès, puisqu'il ne se présente pas aux suffrages des électeurs, en affirmant les idées anticléricales journellement soutenues par ce journal.

La suppression du privilège des bouilliers de cru constitue l'apogée de rétrogradation du programme de M. Bonduel. En dehors de cette question tout est vague. Le candidat opportuniste nage dans le vide.

La candidature Dausette

Déjà la Dépêche chante les alléluia d' victoire et pr. clame aux échos du victorieux de son candidat.

L'élection de M. Dausette est dès maintenant assurée, dit-elle avec une parfaite assurance. Il continuera à la Chambre les traditions de l'homme dévoué que nous pleurons.

La Dépêche paraît oublier qu'il ne faut jamais vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

Les électeurs sincèrement républicains, les travailleurs qui attendent impatiemment les réformes sociales depuis si longtemps promises et jamais accomplies, diront avec raison qu'ils n'ont rien à attendre, pour l'amélioration de leur sort, ni de M. Dausette, ni de M. Bonduel. Ils iront en masse au scrutin pour le candidat que nos amis chargeront bientôt, nous en avons la conviction, d'arborer le drapeau socialiste dans la 4^e circonscription de Lille.

Comité cantonal d'Armentières

Nous rappelons aux délégués du Parti ouvrier des sections des cantons d'Armentières, de la Bassée et de Quesnoy-sur-Deulle que c'est aujourd'hui dimanche 12 mai, qu'ils doivent se réunir à 5 heures du soir, à l'estaminet de l'Union des Trompettes, rue Solferino à Armentières, pour décider de la conduite à tenir dans l'élection législative du 26 mai.

Le Comité fédéral y sera représenté par une délégation.

Chronique Régionale

UNE FILLETTE BRULÉE

à Giveneby en Gohelle

Un épouvantable accident s'est produit vers midi dans la commune de Giveneby-en-Gohelle.

La petite Julia Hanon, âgée de 7 ans, avait été envoyée, en compagnie d'une de ses sœurs, Isabelle Carpentier, âgée de 5 ans, chercher chez son oncle, le sieur Carpentier, boulanger, un pain et des braises.

Après avoir pris possession de ces objets les deux enfants se retournaient chez eux, quand arrivés en face de la mairie, une étincelle jaillit des braises qui se trouvaient dans une chaudière, et tomba sur le tablier de Jenny Hanon.

En un clin-d'œil tous ses vêtements furent enflammés ; à ses cris des voisins accoururent et firent de vains efforts pour éteindre le feu.

La petite malheureuse, le corps horriblement brûlé, fut emmenée à l'hôpital après, en proie à d'horribles souffrances.

La Chanson du Dimanche

AUX GLORIFICATEURS DE JEANNE D'ARC

Air : Dors m'in p'tit quinquin

Refrain
Faux républicains
Capitalistes, calottins
Mintez hardiment
In vous accrot'a d'maig.

1^{er} couplet
Mettez vous drapeau à vous fernettes
Riches pavioiez tous vos majons
L'ouvrier aujourd'hui n'est pu si bête
V'ontent clair d'ins-sou-jeu. Capons !
Vous ét's tertous de l' m'em' cliq
Monarchie ou République
Vous importent peu
Pourvu qu'in vous laich' fair' voujeu.

2^e couplet
Depu qu'in a des éco'l's laiques
In appriid pu l'histoir' Lorique
Nos institutours, hommes pratiques
Ont su nous appriid la vérité
Et nous savons que les prêtres
D'accord avec tous les traitres
Par imbition.
L'ont brûlé Jeanne d'Arc à Rouen.

3^e couplet
In quatorze-çint-vingt-neuf, in France,
L'Anglais, octopout nou beau pays
Pindant qu'Charles sept fageot bombance
Avec des Catins et des amis
Ch'Alors que chelle-citoyenne
Venue du fond d'la Lorraine
A l'let's des Français
Qu'elle a chassé tout les Anglais

4^e couplet
Les prêtres, les noh'l's, jaloux, in rache
L'ont n'ont fait d'aut' que d' conspiirer
Pou' l' reconspier de tant d' corache
L'ont brûlé vit sur un bucher
Aujourd'hui par politique
L'ont s' servent comm' tactique
Mais ch'n n' perdra pos
A moins qu'in s' ro des idiots.

5^e couplet
Vous avez beau faire hom'm' exécrables
L'ouvri' d'pu in pu vous tourne l'tshu
Vous ét's infidélités comm' des diables
Et tout vos sing'riens n'le touch'ent pu
L'ouv' l'Paradis d'v' terre
Vaut, dormir, faire chère
L'ouv' l'Paradis d'v' terre
Vraiment n'a pos volé sin nom.

L. C.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Il s'est passé un petit incident à la séance du conseil municipal de vendredi dernier que nous n'avons pas voulu reproduire hier matin.

Nous voulons, avant, voir ce qu'en aurait dit le Journal de Roubaix. L'organe de M. Reboux, ne voulant pas blesser M. Julien Lagache, a passé l'incident sous silence.

Nous le relevons. C'était à propos du prolongement de la rue Voltaire jusqu'au boulevard de Metz. Pour que ce perçement — qui est jugé d'utilité publique — puisse se faire, il a fallu acheter les terrains nécessaires.

Une partie de ces terrains appartenant à M. Julien Lagache, l'ancien riche-maire de Roubaix. Celui-ci a écrit une lettre à la commission des travaux communaux pour dire dans quelles conditions il céderait le terrain.

Tout comme un vulgaire maquignon qui débat le prix d'un cheval qu'il va vendre, M. Julien Lagache met aussi des conditions pour céder son terrain à la ville.

Il lui faut le paiement d'une somme de 2000 francs qui sera fait par les petits propriétaires de la rue Voltaire. Il faut qu'il puisse déverser gratuitement ses eaux dans la rue, etc., etc.

M. Lagache fait bien voir par ses exigences qu'il sait mener un affaire... N'a-t-on pas besoin de ses terrains ? Le citoyen Wichart, conseiller municipal, a demandé au citoyen Carrette, de bien vouloir lire la lettre contenant les conditions de M. Julien Lagache.

Cette lecture suggère au citoyen Stienne la réflexion suivante : Comment, voilà un homme qui est trente fois millionnaire et qui prend encore l'argent des malheureux exigeant 2.000 francs aux petits propriétaires de la rue.

Et le citoyen Théron de conclure : C'est probablement pour cela que M. Julien Lagache a été décoré chevalier de la Légion d'honneur.

Nous ne faisons pas de commentaires à cet incident. Il est éloquent dans sa simplicité.

LA FÊTE JEANNE D'ARC

C'est aujourd'hui que sera célébrée la fête de Jeanne d'Arc.

De tous côtés les cléricaux se sont mis en branle pour arriver à donner quelque éclat à la fête de celle qu'ils ont béatifiée après l'avoir brûlée de même que l'an der-

nier. Il y aura distribution de drapeaux à l'occasion, qui seront arborés volontairement non.

Il faut bien que l'Église voie de temps en temps une gloire saine et pure afin d'essayer de masquer un peu sa hideuse ichtiose.

Il sera peut-être utile de reproduire ici pour l'édification de nos lecteurs ce que les camarades puissent former la bouche, à tous les cafards hypocrites qui viennent chanter complainte sur leur malheureuse victime, le récit du martyre de Jeanne d'Arc, tel que le fit il y a un an à la tribune du Sénat, M. Demôle, lors de la discussion sur le projet de loi — voté par le Sénat — qui a institué une fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc.

Ce qui suit est le compte-rendu analytique :

Jeanne d'Arc, l'Église et le Roi

A la nouvelle de la prise de Jeanne, de sa captivité, je suis sûr de ce que j'éprouve. C'est à l'inquisition que le frère Martin, vicar général de l'inquisition au royaume de France, demande qu'elle soit livrée, et l'Université de Paris appuie sa demande.

Six mois se passent ; elle est aux mains du duc de Bourgogne. Le duc de Bourgogne, le comte d'Artois, et lors commença l'infâme procès. Un évêque qui a un nom français sollicite l'honneur de présider à ce jugement rendu par le tribunal de l'Inquisition. Il rassemble autour de lui 71 prêtres, des docteurs, des théologiens, des abbés dont les noms ont été conservés, l'abbé de Juniberg et un autre dont le nom s'échappe à des évêques sont rassemblés autour de lui.

Je n'ai pas la prétention de dire dans quelles affreuses angoisses on fait passer cette héroïne. Enfin, elle est condamnée et brûlée vive sur la place du Marché, à Rouen, le 31 mai 1431.

Ce long martyre a duré un an pour parler exactement du 23 mai 1430 au 31 mai 1431. Le sacrifice est accompli : la noble chair française, la chair vive a brûlé sur la place du Marché de Rouen. Il y avait là deux évêques, ceux de Noyon et de Bourgogne-sur-Mer qui étaient venus se repaître de cette cérémonie.

Deux autres évêques de Normandie consultés, ceux d'Avranches et de Lisieux avaient déclaré qu'ils adhèrent. Le supplice a eu lieu sous la présidence de celui qui s'appelait Cauchon, évêque de Beauvais.

Au moment où la France entière assistait à ce spectacle douloureux, y a-t-il eu un prêtre, un théologien qui, sur la terre française ait fait entendre un mot de protestation ? Il n'y en a pas eu !

Attendez, il y en a eu un, et vous ne vous attendiez pas à le voir en pareille circonstance : c'est M. l'archevêque de Reims ; c'est ce prêtre qui a l'honneur de recevoir Jeanne dans sa cathédrale pour sacrer le roi ; c'est lui qui après le supplice de Jeanne, dans une lettre que sur sa honte l'histoire nous a conservée, écrit purement et simplement que Dieu a voulu venger et punir l'orgueil de cette créature. Voilà ce qu'il écrit et c'est la seule manifestation d'un prêtre en dehors des régions occupées par les Anglais et par le roi. Oh ! ce roi, j'ai bien le droit de le dire, il a commis le plus lâche abandon qu'une créature humaine puisse commettre. Au qu'il devait tout à Jeanne, lui qu'elle avait conduit par la main à la cathédrale de Reims...

Ce que vous n'effacez pas Messieurs les réactionnaires, c'est que c'est l'Église elle-même qui a assassiné Jeanne d'Arc avec la complicité du roi !

Michel SÉRAVIS.

COMBATS DE COQS

Roubaix — Dimanche 12 mai, à l'estaminet de l'Abondance, rue Jo Mouveaux, 66, on battra une paire de coqs cités pour 50 francs le fameux rouge de Wattejos contre le terrible gris de l'Abondance. Immédiatement après on battra un 2 de 3 morts pour 30 fr. Les terribles de l'Abondance contre Castel de la rue Nam. Mise au parc à 5 heures précises.

Une belle partie est engagée entre Henri Bonenfant et Vanmausart de Grix, dimanche 12 mai, au Passage des Arts : 2 de 3 morts pour 25 francs, deux parties de plaisir 5 francs, mise en parc à 6 heures.

Le Dimanche 12 mai, aura lieu à l'ours rue Pellart, un très beau Combat de Coqs. Rendage de la partie, chez Constant Desmette.

Jeudi 16 mai, au marché de Coygheem, contre le Bon Vivant, un 23 morts pour 25 fr. Tout poutés.

Concours de chiens ratiers. — Dimanche 12 mai à 5 heures du soir, aura lieu au local du Terrier-Club, place du Tri-

L'Andalousie

On sait que M. Calvignac est poursuivi pour injures contre M. Mazas dans l'exercice de ses fonctions de maire de Carmaux. Un public énorme avait envahi la salle d'audience.

Au début, M. Granier, président, a donné lecture du télégramme suivant à l'adresse de M. Viviani :

Président tribunal correctionnel Albi « Je prie le tribunal de vouloir bien ordonner un sursis dans l'affaire Calvignac, sursis rendu nécessaire par le refus d'assignation opposé par le parquet de communiquer le dossier à la défense. Il n'est pas possible que le tribunal s'associe en retenant l'affaire à cette violation du droit sur la défense, et je connais trop votre respect pour la loi pour douter que vous ordonnerez la mesure que je sollicite. Récevez l'assurance de ma haute considération distinguée. »

Après avoir entendu la lecture de ce télégramme, M. Bertrand, procureur de la République, occupant le siège du ministère public, a dit :

« Je regrette que M. Viviani ne soit pas venu me dire en face ce qu'il a cru prudent de confier à un papier typographique. J'aurais eu l'honneur de requérir contre lui la peine de la suspension, ainsi que je l'ai fait dans une précédente affaire. Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont mises ! C'est évidemment un langage d'une bienséance, d'une courtoisie et d'une tenue que doit employer un avocat à l'égard d'un magistrat ! »

Sur le fond, M. Bertrand a expliqué que le dossier avait été mis à la disposition de M. Viviani dès qu'il l'avait fait demander par son confrère, Me Andrieu, avec faculté pour celui-ci de prendre toutes notes utiles à la défense. Il a ajouté qu'il avait même offert de communiquer la procédure à Me Viviani, soit par le parquet de Paris, soit par le parquet de Bordeaux, où se trouvait ces jours derniers Me Viviani, auquel d'ailleurs copie de toutes les pièces a été donnée sur sa demande et après avoir reçu du procureur général, conformément à la loi.

Malgré cela, le ministère public a conclu lui-même au renvoi de l'affaire. M. Bertrand, dans ses conclusions, ayant fait observer que M. Calvignac aurait pu s'adresser pour se défendre toutes notes utiles, par lequel il aurait été défendu avec beaucoup de talent et avec beaucoup de succès peut-être, M. Calvignac a demandé acte de ces paroles du ministère public.

Après s'être retiré pour en délibérer, le tribunal a prononcé le renvoi à huitaine, conformément aux conclusions du ministère public.

BASLY ET LAMENDIN à Decazeville

Decazeville 11 mai. — Basly et Lamendin, députés, sont arrivés ce matin. Ils feront une conférence demain dimanche à deux heures.

D'autres conférences auront lieu à Cransac et dans le bassin houiller, la semaine prochaine.

Des délégués mineurs et le secrétaire de la chambre syndicale attendaient les députés à la gare.

ÉTRANGER

EN ALLEMAGNE

La loi sur les menées subversives

Berlin, 11 mai. — On sait que malgré les efforts du gouvernement, le Reichstag a repoussé la modification du paragraphe 113 du code pénal, telle que la proposait le gouvernement. Celui-ci voulait qu'on n'entraînât d'un emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans toute personne se livrant à l'éloge ou à la justification des menées subversives.

L'Assemblée n'a pas fait meilleur accueil à la rédaction du paragraphe 111 proposée par la commission dans laquelle l'influence du centre catholique avait été dominante. La commission avait proposé d'introduire parmi les délits passibles des peines édictées par le paragraphe 111 les attaques contre la religion.

La discussion continue aujourd'hui sur la modification du paragraphe 112 du Code pénal de façon à édicter des peines contre ceux qui poussent des militaires à la désobéissance.

M. Haussman (démocrate) expose les dangers de l'article 112, qui atteindrait tous ceux qui combattent les abus du militarisme.

On ne pourrait plus blâmer ceux qui encouragent les soldats à tirer sur leurs pères et leur frères. Il adjure le Reichstag de repousser ce néfaste paragraphe.

Le ministre de la guerre dit que l'armée constitue le seul puissant obstacle à la réalisation des projets socialistes. Avez-vous le droit de vouloir voter le paragraphe 112 selon la rédaction gouvernementale, la seule efficace à combattre l'œuvre de destruction des socialistes.

Pendant une réplique de M. Bebel, des conciliabules ont lieu entre le ministre de la guerre, les conservateurs et les députés catholiques pour trouver un compromis.

M. Bebel accuse les autorités militaires de vouloir étouffer dans le sang le mouvement socialiste ; il fait allusion à des bruits de coup d'État, et affirme qu'on voudrait faire croire que ce sont les socialistes qui veulent sortir de la légalité.

Terrible explosion

Marseille, 11 mai. — Ce matin, à sept heures, une explosion s'est produite dans les bureaux de la Société des mines à Gardanne.

Un ouvrier a été tué et un autre grièvement blessé.

On a cru un moment à un attentat anarchiste. Mais on se trouve en présence d'un accident dû à l'explosion d'une bonbonne d'essence.

Dépêches de la Nuit

L'assassinat de l'abbé de Broglie

Paris 11 mai. — Les membres du parquet sont allés cet après-midi reconstruire la scène de l'assassinat de l'abbé Broglie. Ils ont trouvé le cadavre dans l'antichambre, au milieu d'une mare de sang. La femme Amelot, nullement émue, a donné toutes les explications et a déclaré qu'elle avait tué l'abbé parce qu'il ne voulait pas signer une rétractation aux propos calomnieux pour elle.

Le départ de l'abbé Daens a dû avoir lieu aujourd'hui.

Il a, à cet effet, envoyé à la Chambre une demande de congé de quinze jours.

Ce voyage soulève des polémiques animées dans les rangs catholiques. Les conservateurs prétendent que l'abbé Daens n'a pas été nommé pour recevoir sur les ongles comme on dit vulgairement, et que le pape lui intimera l'ordre d'avoir à cesser sa propagande démocratique.

Les démocrates catholiques disent au contraire que leur chef sera encouragé à persévérer dans la voie qu'il a suivie jusqu'à ce jour.

Comme vous le voyez, chacun y va de ses petites suppositions et prend naturellement ses désirs pour la réalité.

Un des journaux les plus autorisés du parti réactionnaire, le Bien public organe de l'évêque de Gand, déclare tenir de source certaine que le pauvre Daens sera banni par le chef de l'Église.

Il est bon de rappeler, à ce sujet, que l'évêque de Gand avait, pendant la période électorale, envoyé à l'abbé Daens une lettre de blâme rédigée en termes d'une extrême virulence.

Ce qui est certain, c'est que le brave homme (pas l'évêque, l'abbé) a porté une rude atteinte au prestige de l'autorité, ce qui vous ouvrira tôt ou tard les portes des Flandres.

Des conservateurs me racontaient cela à Alost le jour où l'abbé Daens fut élu. Ils avaient des larmes dans la voix. On ne respecte plus même les propriétés, disaient-ils ! Attendez donc que le voyage à Rome soit terminé. J'ose cependant vous prédire que sans blamer formellement et publiquement l'abbé Daens (Péccé est trop roublard pour cela). Le pape lui conseillera de mettre dans son vin le plus d'eau possible. Les ouvriers catholiques seront une fois de plus les dindons de la farce.

A la Chambre

M. Beernaert a terminé son remarquable discours.

Quelques seigneurs sans importance ont défendu la loi de famine. Soume tout, rien qui vaille la peine d'être cité.

Il faut que nos honorables donnent un fameux coup de collier s'ils veulent clore la session parlementaire le 14 août comme ils en ont l'intention.

La discussion des droits protecteurs prendra de nombreuses séances. L'annexion du Congo donnera lieu à plusieurs semaines de discussion et, à l'encore à l'ordre du jour une foule d'autres objets.

C'est une excellente occasion pour nos honorables de reprendre la proposition faite par Anselmi il y a quelques semaines et tendant à la suppression des vacances parlementaires.

J'ose parier qu'ils n'en feront rien. Georges GOTEMANS.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

L'élection de la 4^e circonscription

La profession de foi de M. Bonduel

M. Florent Bonduel vient d'adresser sa profession de foi aux électeurs de la 4^e circonscription de Lille.

Pour permettre aux républicains de juger en toute connaissance de cause, le programme du candidat opportuniste, nous tenons à le reproduire in-extenso, tel qu'il vient d'être publié par le Progrès :

Mes chers concitoyens, Appelé par l'unanimité des suffrages du Congrès républicain à l'honneur de porter le drapeau de la République, je n'ai pas cru

peuvent me dérober au devoir qui m'était imposé.

Après la première heure, vous n'avez toujours vu à vos côtés dans les réunions soutenues pour la défense de la démocratie et des libertés publiques.

La République est aujourd'hui établie sur de bonnes bases industrielles, agricoles, commerciales et sociales. Elle est le fruit de nos efforts et de nos sacrifices.

Au point de vue agricole, je poursuivrai énergiquement, comme l'a toujours fait l'honorable M. des Rotours, les légitimes revendications de nos cultivateurs, aujourd'hui si éprouvés, et notamment une meilleure répartition de l'impôt foncier et la suppression de l'impôt des boissons.

Au point de vue industriel, mon concours est assuré à toutes les mesures qui seront de nature à protéger et à favoriser le travail national.

En contact constant avec la classe ouvrière, des rangs de laquelle je suis sorti, j'ai pu apprécier depuis de longues années combien il est difficile de faire passer les lois de la République à travers les obstacles que les lois actuellement soumises au Parlement.

Le premier rang sur la liste des accidents de travail et le projet de création d'une caisse de retraite pour les vieux travailleurs, si vous me faites l'honneur de m'écrire, je m'emploierai activement à faire aboutir ces réformes si impatiemment attendues.

Je suis sûr que mes concitoyens, les idées avec lesquelles je me présente à vos suffrages.

Vive la République !

Cette vague profession de foi aurait pu être signée tout aussi bien par M. Jules Dausette, que par M. Florent Bonduel. Celui-ci, pour ne pas donner l'impression de garder bien de dire un mot de la question électorale, l'espère sans doute s'attirer, par ce moyen, un certain nombre de voix conservatrices. Ses secrètes espérances seront certainement déçues et M. Bonduel ne réussira qu'à prouver publiquement qu'il n'est pas un candidat du Progrès, puisqu'il ne se présente pas aux suffrages des électeurs